

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le BPrésident, nous cherchons à conclure un accord en consultant étroitement les provinces, et nous continuerons dans cette voie, comme nous l'avons indiqué, je pense, en prenant un engagement exceptionnel. Je veux signaler à mon collègue, cependant, que le pouvoir du Parlement du Canada d'entamer ces négociations n'est pas remis en question. Le Parlement et le gouvernement ont reçu des Canadiens pleins pouvoirs pour agir en leur nom et nous . . .

Une voix: Soyez plus fermes envers les provinces.

M. Mulroney: Les provinces ont effectivement pleins pouvoirs dans les domaines qui relèvent de leur compétence et nous continuerons à les consulter systématiquement. Nous essayons de trouver une formule de ratification. Cependant, il est indubitable que le Parlement du Canada agit au nom de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

LES DISPOSITIONS DU PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre pourquoi, hier soir, alors qu'il tentait d'élever le débat, il n'a jamais mentionné les deux réserves qui sont responsables du succès du Pacte de l'automobile dans ma localité: les dispositions sur le contenu canadien et une production équivalente aux engagements de vente au Canada. Pourquoi a-t-il négligé cette partie essentielle du pacte dans ce qui était censé être une déclaration explicative?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, rien n'a été omis. J'ai mentionné . . .

M. Blackburn (Brant): Il n'y avait pas grand chose, non plus.

M. Mulroney: Mon collègue dit qu'il n'y avait pas grand chose dans le discours. Il est intéressant de remarquer que bien des gens, je pense, en sont venus à la même conclusion en entendant le chef de l'Opposition; mais pas moi, car tout ce que nous entendons du chef de l'Opposition sur ce sujet est nouveau.

En ce qui concerne l'excellente question de mon collègue, voici ce que j'ai dit exactement:

L'histoire nous enseigne que ces négociations servent les intérêts des deux pays. L'histoire nous le montre: quand les obstacles au commerce tombent, une nouvelle prospérité s'ensuit.

Prenons l'exemple du Pacte de l'automobile de 1964.

J'utilise cette illustration des avantages que les sociétés libres retirent d'un commerce plus libéral, mais je ne tire pas d'autres conclusions.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: En fait, tant les syndicats que les collectivités concluent que ce sont les réserves de ce pacte . . .

M. Clark (Yellowhead): Hors sujet, monsieur le Président.

Questions orales

M. Langdon: . . . qui nous ont valu tous ces emplois.

LE DÉBAT SUR LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question au premier ministre est la suivante: Est-il d'accord avec les observations suivantes du député conservateur de Peace River, en 1965?

M. Clark (Yellowhead): Règlement.

M. Langdon: Il disait:

. . . cette entente canado-américaine sur l'automobile qu'on appelle à tort un accord de libre-échange. Si jamais il y a eu titre mal choisi, monsieur l'Orateur, c'est bien celui-là, car dans cette mesure, je ne vois absolument aucun libre-échange.

Des voix: La question.

M. le Président: Je laisse le premier ministre répondre s'il le désire, mais il me semble que le député aurait pu poser sa question de façon plus directe.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ose pas penser, monsieur le Président, que mon collègue essaie de faire croire que le Pacte de l'automobile est autre chose qu'un instrument de libéralisation du commerce entre nos deux pays et qu'il n'a pas contribué à enrichir l'Ontario et à donner de grands avantages commerciaux au Canada. Si je puis dire, et cela intéressera certainement le député, comme je le disais il y a quelques jours à Toronto à ce sujet, c'est l'essence même des négociations commerciales: donner à toutes nos industries des avantages semblables à ceux du Pacte de l'automobile, non pas morceau par morceau, mais dans le cadre d'un vaste traité englobant l'ensemble de notre commerce avec les États-Unis.

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES CONSÉQUENCES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Hier soir, et encore aujourd'hui, le premier ministre a dit que le libre-échange avec les États-Unis créera plus d'emplois. Peut-il expliquer l'étude du ministère des Affaires extérieures du Canada qui conclut qu'un accord sur le libre-échange avec les États-Unis donnera une perte nette d'au moins 130,000 emplois?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que je viens d'être mal cité.

LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LE PRIX À PAYER POUR LE CANADA EN PERTES D'EMPLOIS ET DE FERMETURES D'USINES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Quel est le prix à payer pour les Canadiens en termes de pertes d'emplois et de fermetures d'usines advenant une entente sur le libre-échange avec les États-Unis?